

(N° 196.)

SÉNAT DE BELGIQUE

SÉANCE DU 7 OCTOBRE 1919.

**Rapport de la Commission des Sciences et des Arts,
chargée d'examiner le Projet de Loi modifiant
l'article 15 de la loi organique de l'instruction
primaire.**

*(Voir les n^{os} 312, 385 et les Ann. parl. de la Chambre des Représentants
du 1^{er} octobre 1919.)*

Présents : MM. DERBAIX, vice-président-rapporteur ;
le chevalier SCHELLEKENS et SWINNEN.

MESSIEURS,

Pour les raisons invoquées dans l'exposé des motifs du Projet de Loi, la Commission vous propose l'adoption du dit projet, voté par la Chambre des Représentants à l'unanimité des 110 membres présents.

Le Vice-Président-Rapporteur,
E. DERBAIX.